



TRÉSOR
DE LIÈGE

TRÉSOR DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Belgique – België
P.P – P.B.
4000 LIÈGE 1
BC 9623

P405108 – Bureau de dépôt Liège X – Adresse expéditeur : 6 rue Bonne-Fortune, 4000 Liège.

Numéro 47 – juin 2016



Bulletin trimestriel du Trésor de Liège



TRÉSOR
DE LIÈGE

Adresse de la rédaction :

Trésor de Liège

6 rue Bonne-Fortune – 4000 Liège (Belgique)

Tél. : + 32 (0) 4 232 61 32

info@tresordeliege.be – www.tresordeliege.be

Éditeur responsable : Philippe George.

Rédacteur en chef : Frédéric Marchesani.

Équipe technique et rédactionnelle :

Denise Barbason, Jonathan Dumont, Georges Goosse, Julien Maquet, Thérèse Marlier, Fabrice Muller et Christine Renardy.

Mise en pages : Fabrice Muller.

Expédition : Michèle Mozin-Bodson.

ISSN : 2032-7110

Votre soutien est primordial. Déductibilité fiscale à partir de 40 € par an (ou un ordre permanent mensuel de 3,50 €) versé via le compte de la Fondation Roi Baudouin (BE10 0000 0000 0404 – BIC : BPOTBEB1) avec la mention structurée obligatoire L79679.

En remerciement de votre soutien, vous recevrez gratuitement le trimestriel Trésor de Liège et vous serez invités à toutes les activités du Trésor.

Imprimé avec le soutien de



Partenaires privilégiés



Lampiris soutient le Trésor.



SOMMAIRE

<i>Éditorial</i>	1
<i>L'espace Bourgogne, Philippe GEORGE</i>	2
<i>Encore du nouveau à propos du Reliquaire de Charles le Téméraire, Jonathan DUMONT</i>	3
<i>Les tableaux d'Englebert Fisen peints pour la collégiale Saint-Paul à Liège, Pierre-Yves KAIRIS</i>	8
<i>Le Saint Suaire de Turin en Belgique... à Liège ?, Andrea NICOLOTTI</i>	13
<i>Du changement au Trésor, Frédéric MARCHESANI</i>	19
<i>Ouverture de la salle d'expositions temporaires et de l'espace Bourgogne, Philippe GEORGE</i>	20



Page 1 de couverture : Reliquaire de Charles le Téméraire, détail du casque du duc de Bourgogne.
© Trésor de Liège.

Page 3 de couverture : dessin original de Gérard Michel.

ÉDITORIAL



L'arrivée de l'été a une fois de plus été synonyme de nouveauté pour notre Trésor. Le 16 juin dernier étaient inaugurées les deux premières salles de l'extension du musée. Pour rappel, la grande inauguration de l'ensemble aura lieu en juin 2017. Les lecteurs de *Trésor de Liège* ont pu découvrir le nouvel écrin réalisé pour exposer seul le reliquaire de Charles le Téméraire, mis en vedette dans ce numéro de votre trimestriel. Philippe George vous y entretient de sa démarche muséologique et Jonathan Dumont revient sur l'histoire et les restaurations récentes de ce chef-d'œuvre de nos collections. Dans quelques semaines également sortira de presse chez Brepols un volume de mélanges d'études bourguignonnes offertes au médiéviste Jean-Marie Cauchies. Nous rappellerons que le professeur bruxellois accepta de prendre la parole à notre tribune il y a quelques années à propos de la chasuble de David de Bourgogne, pièce majeure de nos collections, et qu'il a publié sa recherche dans notre trimestriel.

Le vernissage fut aussi l'occasion de découvrir la nouvelle salle des expositions temporaires, inaugurée par l'artiste beaunois Michel Gaudillère, dont nous vous parlions dans le précédent numéro. Quelques jours avant cet événement, le 10 juin dernier, nous profitons de l'arrivée d'une nouvelle cuvée de nos deux bières maison, « La Téméraire » et « La Saint-Lambert ». Et le jour même du vernissage, la célèbre maison beaunoise Louis Picamelot sortait une cuvée de crémant de Bourgogne à l'effigie et au nom de notre reliquaire.

Le laboratoire de minéralogie de l'Université de Liège, sous la direction du professeur Frédéric Hatert, s'intéresse aux pierres précieuses du Trésor et une première communication aura lieu en septembre prochain à la conférence européenne de minéralogie de Rimini.

Le mois de juillet ne sera pas en reste. Afin de faire face aux défis qui sont maintenant les nôtres après une ultime extension du Trésor, plusieurs changements interviennent à partir du 1^{er} juillet. Ils ont pour but de dynamiser l'activité, de la rendre encore plus attrayante et d'attirer toujours plus de visiteurs dans notre musée. Nous vous tenons informés de ces divers changements à la fin de ce numéro.

Enfin, 2016 sera pour la cathédrale ce qu'elle est également pour le Trésor. Entamés en 2013, les travaux de placement de nouvelles verrières se sont achevés en juin avec la pose de quatre vitraux de Gottfried Honegger, dans les verrières hautes du transept. Après les cinq hautes verrières de Kim En Joong dans les chapelles de Saint-Lambert et de Saint-Joseph en 2013 et les quatorze verrières de G. Honegger en 2015, la cathédrale Saint-Paul peut désormais s'enorgueillir de posséder 24 vitraux réalisés par deux grands artistes contemporains. La cathédrale lance un chantier de restauration de l'église, sous l'égide de la Wallonie. Une impressionnante grue a été installée début juin, afin de préparer la restauration intégrale de la toiture. La chronique en sera faite dans notre périodique, via des comptes rendus réguliers des architectes Jacques et Tonon.

Bonnes vacances et bonne lecture.

Frédéric MARCHESANI

L'ESPACE BOURGOGNE

Philippe GEORGE
Conservateur



Le coussin original du reliquaire de Charles le Téméraire, désormais présenté dans l'Espace Bourgogne © Trésor de Liège

« *Highlights* » indiquent les sites internet américains, conduisant immédiatement l'internaute vers les œuvres majeures d'un musée. Comment une œuvre d'art peut-elle devenir œuvre majeure ? Simplement par l'impact qu'elle impose sur le plan national, international, et surtout par la place qu'elle a acquise dans l'histoire de l'art. Une œuvre majeure s'impose d'elle-même sans avoir besoin d'un coup de pouce. Il en est ainsi de notre reliquaire dit de Charles le Téméraire. Inutile de rappeler ici les nombreuses publications, expositions ou interventions de toutes sortes sur ce joyau du Trésor de Liège.

Non, le Téméraire n'est pas un saint ! Ce ne sont pas ses reliques qui sont contenues dans le petit réceptacle qu'il tient en mains mais une relique d'un doigt de saint Lambert (*digitus sancti Lamberti*). C'est le duc de Bourgogne qui a commandité l'œuvre, un des nombreux ex-votos qu'il a offerts par piété mais le seul qui soit parvenu jusqu'à nous, comme Hugo vander Velden l'a si bien analysé dans son imposant ouvrage *The donor's image. Gerard Loyet and the votive portraits of Charles the Bold* (Turnhout, 2000). Je me rappelle encore à la fin des années 1990 les discussions que

nous avons eues ensemble devant l'œuvre et les premières macrophotographies faites avec Robert Didier aussi à l'IRPA. C'est une vraie étude interdisciplinaire Histoire et Histoire de l'art.

Aussi fallait-il, et nous le voulions dès 1994, une place d'exposition de choix pour notre œuvre d'art. C'est enfin fait depuis ce 16 juin dernier, une salle lui est dédiée, un « Espace Bourgogne », qui, s'il avait été plus grand aurait pu aussi incorporer la chasuble de David de Bourgogne. Mais peut-être que l'exigüité des lieux est plus propice encore à l'admiration suscitée par la pièce, dans un écrin tout plongé dans l'obscurité, tout noir. J'avoue bien honnêtement que l'inspiration m'a été donnée, entre autres, par la Résidence de Munich où le reliquaire de saint Georges (vers 1599) brille pareillement : en 1972, il m'avait fort impressionné, et depuis lors chaque fois que, comme à Salzbourg récemment, nous accédons à des espaces à pareille scénographie, nous sommes tous renforcés dans cet esprit de scénographie.

Au moment où j'écris je ne sais pas encore si l'effet souhaité sera réussi...

De plus, le coussin original, enlevé lors de la première exposition à Berne à cause de sa détérioration et substitué, a été restauré. Il est présenté dans une petite vitrine dans la salle. La Madone au chanoine van der Paele de Jean van Eyck est aussi évoquée par l'influence que la peinture a eue sur Gérard Loyet.

Enfin la restitution originelle et réversible que nous pratiquons sur l'œuvre, avec le restaurateur Louis-Pierre Baert depuis plusieurs années, est vraiment passionnante et pleine de découvertes à chaque étape. Mais c'est une autre histoire qui interpelle certains et qui fera l'objet d'une étude plus scientifique. En attendant je ne peux que vous conseiller d'aller revoir notre Téméraire et de jouer au jeu des sept erreurs !

ENCORE DU NOUVEAU À PROPOS DU *RELIQUAIRE DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE* *

Jonathan DUMONT
Université de Liège

L'année 2016 sera synonyme de grands bouleversements pour le Trésor. Elle verra en effet aboutir les travaux de réaménagement de l'aile est du cloître – dont nos lecteurs ont déjà eu un aperçu dans la précédente livraison¹ –, au sein de laquelle les pièces seront présentées au visiteur en une toute nouvelle scénographie. Après son passage à l'exposition montoise *L'Homme, le Dragon et la Mort* au Grand-Hornu², le fameux *Reliquaire de Charles*



Ill. 1. Le reliquaire de Charles le Téméraire, détail. © Trésor de Liège.

le Téméraire (ill. 1) a fait son retour au Trésor, pour intégrer, dans ce nouvel espace, une salle spécialement conçue pour le recevoir et le mettre en valeur comme il le mérite. Il nous semblait donc nécessaire, au vu de cette actualité tout à fait exceptionnelle, de revenir dans ces pages sur l'histoire et le futur de ce

fleuron de l'orfèvrerie tardo-médiévale de nos régions.

La pièce s'enracine profondément dans la tumultueuse histoire de la cité mosane au cours de la seconde moitié du xv^e siècle³. À cette époque, Liège et son pays entrent plus que jamais dans l'orbite de la puissance bourguignonne. Ambitionnant d'élever ses territoires en royaume, le duc de Bourgogne Philippe le Bon entendait notamment s'assurer le contrôle des principautés ecclésiastiques voisines de ses

terres en y plaçant des évêques qui lui étaient favorables (ill. 2). À Liège, le Bourguignon avait réussi à faire élire son neveu, Louis de Bourbon (1456). Celui-ci entendait diriger sa principauté sans accorder d'attention aux institutions représentatives liégeoises. Il ne

* Nous souhaitons dédier cet article à Ph. George ainsi qu'à tous les membres du comité de rédaction du *Bulletin trimestriel* du Trésor, qui nous ont fait l'honneur de nous appeler à intégrer leurs rangs.

¹ Voir Ph. GEORGE, « Le chantier est fini ! Propos libres d'un conservateur libéré », *Trésor de Liège. Bulletin trimestriel*, n° 45, décembre 2015, p. 11–14.

² L'exposition s'est tenue jusqu'au 17 janvier dernier au MAC'S – Site du Grand-Hornu (rue Sainte Louise, 82 à 7031 Boussu, Belgique). Julien Foucart l'a évoquée dans notre précédent numéro (« L'homme, le dragon et la mort. La gloire de saint Georges. Une exposition dans le cadre de Mons 2015 », *Trésor de Liège, op. cit.*, p. 7–8).

³ Sur l'exposé historique qui va suivre, on se référera à A. MARCHANDISSE, I. VRANCKEN-PIRSON, J.-L. KUPPER, « La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction », *18^e colloque international. Spa, 10–12.IX.1996. Destruction et reconstruction des villes, du Moyen Âge à nos jours. Actes*, Bruxelles, 1999, p. 69–96 ; J.-M. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468–1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996, p. 26–30 ; J. LEJEUNE dans le catalogue de l'*Exposition Liège et Bourgogne. Musée de l'Art Wallon, octobre–novembre 1968*, Liège, 1968, p. 62–86 ; P. HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne au xv^e siècle », *Liège et Bourgogne. Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, éd. P. HARSIN, Liège, 1972, p. 193–256 ; B. SCHNERB, *L'État bourguignon, 1363–1477*, Paris, 1999, p. 395–405.

L'État bourguignon de Charles le Téméraire 1465-1477



Mer du Nord

Possessions de Charles le Téméraire

- héritage de Philippe II le Bon 1465/1467
- acquisition 1465 par la Traité de Conflans
- acquisition 1472/73 d'Arnold d'Egmont
- occupation 1475 du duché de René II de Lorraine
- cédé en gage 1469-74 par duc Sigismond de Habsbourg

frontière du Saint-Empire romain germanique

- Possessions de la branche Bourgogne-Nevers
- Evêchés ou territoires sous influence bourguignonne



Saint-Empire romain germanique

Royaume de France

Berry

Bourbonnais

Duché de Savoie

0 10 20 30 40 50 km
Marco Zanoli 2014

III. 2 – Carte des États Bourguignons à l'époque de Charles le Téméraire.

D.: Duché, C.: Comté, Ev.: Evêché

tarda donc pas à susciter contre lui l'ire des autorités urbaines et des métiers. Le conflit éclate réellement lorsque ses ouailles, sous la conduite de leur bourgmestre Raes de Heers, élisent un nouvel évêque, Marc de Bade (24 mars 1465), puis signent une alliance avec la France (17 juin). La révolte, à l'origine anti-Bourbon, se mue rapidement en opposition anti-bourguignonne. L'évêque jette l'interdit sur le pays et déplace le siège épiscopal à Louvain (12 août). Ce sera du côté de son allié et oncle bourguignon que Bourbon cherchera son salut politique. En France, le duc Philippe et son fils Charles, comte de Charolais (ill. 3), vainquent le roi Louis XI à Montlhéry (16 juillet) et parviennent, par le traité de Conflans (5 octobre), à neutraliser un temps son influence sur Liège. Bourgogne lance alors la répression. Charles écrase les Liégeois à Montenaken (20 octobre) et impose son père comme avoué héréditaire du pays de Liège (traité de Saint-Trond du 22 décembre). L'année suivante, la cité et son pays se soulèvent à nouveau. Les Dinantais, notamment, dévastent les terres bourguignonnes du comté de Namur. L'armée ducale se mobilise. Dinant est investie et livrée aux flammes (25 août 1466), tandis que Liège se soumet à nouveau (10 septembre). Mais c'était sans compter sur Raes de Heers. Celui-ci renoue l'alliance avec Louis XI, réarme la cité, et lance ses troupes en Brabant et en Limbourg, forçant même Louis de Bourbon à se réfugier à Bruxelles. Devenu duc de Bourgogne depuis la mort de son père (15 juin 1467), Charles le Téméraire lance son armée contre les Liégeois qu'il vainc à Brustem (28 octobre), avant d'imposer à la ville de nouvelles sanctions qui placent Liège, son diocèse et son temporel sous contrôle bourguignon. Rome tente de limiter la portée de la sentence en envoyant le légat Onofrio de Santa Croce négociateur avec Charles (fin avril 1468), ce qui n'empêche pas la situation de dégénérer à nouveau. Alors que fin août, Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, le lieutenant de Charles à Liège⁴, et

l'évêque Bourbon quittent la cité, leurs opposants, sous la conduite de Vincent de Buren et Gosuin de Streel, investissent la ville pour négocier avec Onofrio. Sur l'ordre du Téméraire, Bourbon et Humbercourt se replient sur Tongres (25 septembre). Les Liégeois les y capturent puis les forcent à signer la paix (11 octobre). Alors en pleine négociation à Péronne avec Louis XI, Charles fulmine en apprenant cette énième révolte liégeoise car il soupçonne le souverain français d'avoir tout orchestré. Charles emmène Louis XI et son armée vers Liège à marche forcée. Il vainc les Liégeois à Lantin, puis entame le siège de la cité (26 octobre). Afin de renverser une situation qui semble désespérée, Gosuin de Streel imagine de pénétrer de nuit dans le camp franco-bourguignon et de mettre la main sur les deux princes (29–30 octobre). Trahis, semble-t-il, par leur accent, les Liégeois échouent à quelques mètres de leur but et battent en retraite. Le lendemain, Liège est investi par l'armée ducale. Les meneurs de la révolte,

Ill. 3. Portrait du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, 1474, Dijon, musée des Beaux-Arts.



⁴ Sur cet important lieutenant de Charles le Téméraire, on verra W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*. Bonn, 1975.

dont Gosuin de Streel, sont capturés et exécutés, tandis que la ville est livrée au pillage et à une destruction par le feu. Les Liégeois fuient leur cité en flamme. De 1468 à 1469, la répression fait rage : on pend les opposants dans tout le pays. La principauté perd toute indépendance et est officiellement intégrée à l'espace bourguignon, jusqu'à la mort de Charles le Téméraire devant Nancy, le 5 janvier 1477.

* * *

Le *Reliquaire de Charles le Téméraire* est le pur produit de cette période tourmentée. Œuvre de l'orfèvre Gérard Loyet⁵, très actif pour le compte des ducs de Bourgogne, le *Reliquaire* est commandé par Charles, dès 1467, probablement après Brustem. Le projet subit des modifications importantes suite au mariage du Téméraire avec Marguerite d'York, le 3 juillet 1468, et dans le contexte de la reprise des hostilités avec Liège. Il sera finalement offert à la cathédrale Saint-Lambert et apparaît dans les inventaires du trésor le 14 février 1471.

On y découvre Charles agenouillé sur un coussin. Le duc, en armure, porte le collier de la Toison d'Or. Son heaume est posé devant lui, ses gantelets de part et d'autre du coussin. Dans ses mains, il tient un réceptacle-reliquaire contenant un doigt de saint Lambert. Derrière le duc se tient saint Georges. Le saint-guerrier, patron des chevaliers et, par extension, des hommes de guerre, est revêtu à son tour d'une armure et d'un casque. À ses pieds, le dragon, d'émaux bleus et verts translucides, s'enroule autour de sa jambe gauche. La main gauche du saint touche l'épaule de Charles, en un geste de présentation, tandis que sa main droite soulève son casque en signe de salut. Le socle hexagonal présente un ensemble de symboles bourguignons tout à fait intéressant. Sur sa face longue, on lit la devise du Téméraire, JE LAY EMPRI(N)S, et sur les

⁵ Sur l'artiste et le *Reliquaire* (son contexte de réalisation et sa signification politique notamment), on consultera avant tout la monographie de H. VAN DER VELDEN, *The Donor's Image. Gerard Loyet and the Votive Portraits of Charles the Bold*, Turnhout, 2000, ainsi que l'article de Ph. GEORGE, « Le reliquaire du Trésor de la Cathédrale de Liège. Conservation, restauration et imagination », *Kunst und Kultur-transfer zur Zeit Karls des Kühnen*, éd. N. GRAMACCINI, M. C. SCHURR, Berne, 2012, p. 49–57.

deux faces avant un « C » (pour Charles) et un « M » (Marguerite), unis par des fleurs en *opus punctile*. Les deux faces arrière sont décorées de flammes et de briquets de Bourgogne, des motifs associés au pouvoir bourguignon dès l'accession de Philippe le Bon au titre ducal (ill. 4)⁶.

L'interprétation – politique avant tout – que l'on peut donner de cette œuvre est tout à fait fascinante. Elle se révèle grâce à la relique de saint Lambert que tient le duc Charles. Au Moyen Âge, saint Lambert est considéré comme le véritable propriétaire des terres de l'Église de Liège. L'expression « la terre de saint Lambert » est d'ailleurs fort courante. Présenté par saint Georges, à une époque où il vient de vaincre, à plusieurs reprises, l'armée liégeoise, Charles reçoit une relique de saint Lambert qui symbolise la réception du titre d'avoué de la terre de saint Lambert, autrement dit qui consacre le prince en tant que protecteur terrestre du patrimoine du saint. La relique ferait ici office d'objet matérialisant l'investiture de Charles, nouveau vassal de saint Lambert. Ils s'agit d'une véritable démonstration de force de la part d'un duc de Bourgogne qui s'approprie les codes politiques et symboliques propres à l'État liégeois⁷. Ajoutons que procédant de la sorte Charles décline, en une tonalité toute liégeoise, une idée que les conseillers et hommes de lettres de son entourage s'emploient à cultiver dans tous ses pays : celle du prince protecteur du Bien public. S'inspirant de l'humanisme civique et de la pensée politique française, lesquels revivifient cette notion, ces adjuvants du pouvoir ducal instrumentalisent l'idée de « Chose » ou de « Bien public » pour souligner que leur

⁶ Sur le briquet de Bourgogne, voir J. D'ARCY DACRE BOULTON, « The Order of the Golden Fleece and the Creation of Burgundian National Identity », *The Ideology of Burgundy. The Promotion of National Consciousness, 1364–1565*, éd. ID., J. R. VEENSTRA, Leyde–Boston, 2006, p. 21–97 (ici p. 77), et, sur la symbolique du pouvoir bourguignon en général, le reste de l'article qui constitue une bonne entrée en matière.

⁷ Ph. GEORGE, « Le reliquaire du Trésor », art. cit., p. 53. La symbolique du pouvoir liégeois, au Moyen Âge tardif, est très largement liée à la personne du prince-évêque. Sur ceci, on relira A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, 1998, p. 275–306.



Ill. 4. Briquets de Bourgogne au palais des ducs de Bourgogne à Dijon. Photo G. Goosse © Trésor de Liège.

duc en est le gardien⁸. Il serait le défenseur de l'intérêt général face aux particularismes égoïstes, façon tout à fait efficace de présenter les bienfaits de son gouvernement, *a fortiori* sur des terres nouvellement conquises. On en trouve par exemple la trace dans un discours du chancelier Guillaume Hugonet présenté devant Charles en 1471⁹.

* * *

⁸ Voir avant tout autre chose A. J. VANDERJAGT, *Qui sa vertu anoblist. The Concepts of noblesse and chose publique in Burgundian Political Thought (Including Fifteenth Century French Translations of Giovanni Aurispa, Buonaccorso da Montemagno, and Diego de Valera)*, Groningue, 1981, p. 45–76, ainsi que J. DUMOLYN, « Justice, Equity and the Common Good. The State Ideology of the Councillors of the Burgundian States », *The Ideology of Burgundy*, *op. cit.*, p. 1–20.

⁹ J. BARTIER, « Un discours du chancelier Hugonet aux États Généraux de 1473 », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 57, 1942, p. 127–156. Ajoutons, qu'outre l'idée de Bien commun, la pensée politique bourguignonne se révèle à la fois foisonnante et originale, notamment en rapport avec l'imaginaire social. Elle intègre, en effet, et justifie, parfois, le pouvoir politique des élites urbaines, ce qui, on s'en doute, a des implications importantes dans le contexte très urbanisé des Pays bourguignons. Que l'on nous permette ici de renvoyer à J. DUMONT, « Conserver ou transformer les structures sociales ? La place de l'idéologie ternaire au sein de la pensée politique française et bourguignonne à la fin du Moyen Âge », *Les États : ordres, institutions et formes (France, 1302–1614)*, éd. M. MARTIN, Paris, 2013, p. 43–71 ; ID., « Définir et organiser la mosaïque sociale : les trois ordres dans les *Croniques* de Jean de Wavrin », *Actes du colloque international « L'art du récit à la cour de Bourgogne : l'activité de Jean de Wavrin et de son atelier »*, Dunkerque, 24–25 octobre 2013, éd. J. DEVAUX, M. MARCHAL, sous presse.

Outre plusieurs interventions dans le passé – pas toujours très heureuses d'ailleurs aux XVIII^e et XIX^e siècles notamment –, le *Reliquaire* a connu plusieurs restaurations importantes ces dernières années au fil et grâce aux expositions internationales où il fut prêté (Berne, Bruges, Vienne, Mons). Le coussin sur lequel est agenouillé le duc a été remplacé suite à une détérioration subite et les vis maintenant les différentes parties de la figurine de Charles, ainsi que de petits éléments décoratifs ont été changés¹⁰. Louis-Pierre Baert, restaurateur, et Philippe George ont poursuivi l'intervention (réversible) sur l'œuvre destinée à lui rendre son lustre initial. Ainsi Charles a hérité d'éperons et saint Georges d'un bouclier, qui jusqu'ici n'étaient devinables que par les trous de vis béants qui défiguraient l'ensemble. Sans entrer dans le détail du dossier de recherches, le modèle iconographique principal pour saint Georges est la Vierge de la peinture du chanoine Joris (Georges) van der Paele de Bruges par Jean van Eyck (*ca* 1435). On peut d'ailleurs le voir en agrandissement photographique dans le nouvel « Espace Bourgogne » du Trésor de la Cathédrale.

Gageons que paré de ses nouveaux atours et mis en valeur comme jamais il ne le fut jusqu'ici, le *Reliquaire de Charles le Téméraire*, témoignage exceptionnel du xv^e siècle liégeois, émerveillera, enthousiasmera et fascinera davantage encore les visiteurs.

¹⁰ Ph GEORGE, « Le reliquaire du Trésor », *art. cit.*, p. 55–57.

LES TABLEAUX D'ENGLEBERT FISEN PEINTS POUR LA COLLÉGIALE SAINT-PAUL À LIÈGE

Pierre-Yves KAIRIS

Chef de département a.i. à l'Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles

En 1777 sortit de presse à Londres un ouvrage intitulé *A Tour to Spa*, sorte de guide touristique présentant les curiosités à visiter dans les localités des environs du célèbre « Café de l'Europe », pour reprendre l'expression qui sera popularisée par l'empereur Joseph II – les environs de Spa doivent être entendus au sens large, puisque cela va de Calais à Strasbourg... À propos des curiosités à voir dans la cité de Liège, l'auteur anonyme évoque brièvement la collégiale Saint-Paul et il n'en retient qu'un seul tableau d'intérêt : un *Portement de croix*¹. Lorsqu'on examine les inventaires anciens de tableaux présents dans cette église au XVIII^e siècle, principalement les répertoires de Saumery et de Hamal, il n'y a qu'une peinture qui corresponde à cette mention : une toile d'Englebert Fisen, le dernier grand peintre liégeois du XVII^e siècle. Un tableau de Fisen érigé au rang de pièce majeure de Saint-Paul, voilà qui ne laisse pas de surprendre. Henri Hamal, ancien chanoine de la cathédrale Saint-Lambert, le reprend dans son descriptif de l'église rédigé à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles² : « Les deux tableaux sur toile des chapelles à côté du chœur la *Purification de la Vierge* et *Notre Seigneur conduit au calvaire* ont été peints en 1718 par Englebert Fisen, élève de Carlo Maratta. »

¹ Étienne HÉLIN, « Le pays de Liège vu par les touristes anglais (1752-1777) », dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n° 98, 1952, p. 147.

² Henri HAMAL, « Notice sur les objets d'art, avec le nom des auteurs, qui se trouvaient dans les églises de la ville de Liège en 1786 », éd. René LESUISSE, « Tableaux et sculptures des églises, chapelles, couvents et hôpitaux de la ville de Liège avant la Révolution. Mémento inédit d'un contemporain », dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 19, 1956, p. 225.

Englebert Fisen (1655-1733) eut une longue carrière sur laquelle on est bien documenté. En effet, on peut suivre celle-ci pas à pas, entre 1679 et 1729, grâce au livre de comptes qu'il a laissé et dans lequel il a enregistré la plupart de ses tableaux. Au début de l'année 1718, on y relève³ : « Pour deux autels à Saint Paul, *Notre Seigneur portant sa croix. La Purification.* »

Ces deux tableaux, placés manifestement en pendants sur les autels latéraux, ont quitté Saint-Paul de longue date, dans les méandres de la Révolution. En 1798, ils ont été retenus pour le Muséum départemental qui devait être créé à Liège et qui n'a jamais vu le jour⁴. Ils ont disparu depuis lors et leur trace n'a été repérée qu'assez récemment.

La Présentation au Temple

C'est Monique Neuray qui, la première, a rapproché la mention de la *Purification de la Vierge* jadis à Saint-Paul de la grande toile ornant aujourd'hui le maître-autel de l'église Notre-Dame à Viemme, dans l'entité de Faimés (ill. 1)⁵.

³ Jules HELBIG, « Les papiers de famille d'Englebert Fisen », dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 1, 1881, p. 43. Le livre de raison du peintre mentionne environ six cent septante tableaux. Encore n'est-il pas complet ; on peut estimer la production de l'artiste à environ huit cent tableaux sur une cinquantaine d'années. Nous en avons repéré plus de cent cinquante à ce jour.

⁴ Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, nouv. éd., t. 9, Liège, 1977, p. 171.

⁵ Monique NEURAY, *Englebert Fisen peintre liégeois (1655-1733)*, mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie, Université de Liège, 1983, p. 142 et 254. Pour la bibliographie récente sur Fisen, voir William RAMACCIOTTI et Pierre-Yves KAIRIS, « Un tableau d'Englebert Fisen peint pour Lambert



Ill. 1. Englebert Fisen, *Présentation au Temple*, Viemme, église Notre-Dame.
© IRPA-KIK, Bruxelles.

tion de la fête de la Purification en fête des Chandelles, alias Chandelour.

Le tableau est tout à fait caractéristique de l'art classicisant un peu dur de la seconde partie de la longue carrière du peintre liégeois Englebert Fisen. Cet art se ressent profondément de l'influence de Bertholet Flémal, dont il fut l'un des derniers élèves. Peintre officiel du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, Fisen fut le principal peintre actif dans la principauté de Liège à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle. Dans ce tableau se retrouvent notamment les draperies à la fois lourdes et flottantes caractéristiques du peintre. On relève une belle harmonie chromatique autour du rouge (robe de la Vierge, ornement de Siméon et draperie du fond à gauche) et du bleu (manteau d'Anne et de la Vierge). Comme souvent chez Fisen, Joseph porte une robe verte surmontée d'un manteau

Ill. 2. Englebert Fisen, *Présentation au Temple*, Liège, Cabinet des Estampes et des Dessins. © Ville de Liège.

Ce tableau évoque l'épisode de la *Présentation de Jésus au Temple*, dit aussi *Purification de la Vierge* ou *Cantique de Siméon*, tel qu'il est narré dans l'Évangile de Luc (2, 22-38)⁶. La scène représente le moment où, dans le Temple de Jérusalem, le vieillard Siméon, ici représenté (comme souvent) en grand-prêtre, reçoit l'Enfant Jésus dans les bras et entonne le cantique d'action de grâce *Nunc dimittis*. La mère est respectueusement agenouillée sur les marches de l'autel devant la prophétesse Anne. Saint Joseph à droite présente les deux tourterelles traditionnellement offertes dans le cadre du rite juif de la purification de la jeune mère. À gauche, deux acolytes portent le premier un livre ouvert et le second un grand chandelier, allusion à la transforma-



de Liverlo : *Hercule et Omphale* », dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 115, 2010-2011, p. 332.

⁶ Huile sur toile, env. 340 x 191 cm (au jour). Traces de signature avec, sur la seconde marche en bas à gauche, la date de 1718 (et non pas 1713, comme erronément indiqué dans Jean-Jacques BOLLX, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique. Province de Liège. Canton de Waremme*, Bruxelles, 1980, p. 96).



Ill. 3. Englebert Fisen, *Portement de croix*, jadis Ocquier, église Saint-Remacle.
© IRPA-KIK, Bruxelles.

ocre brun. L'état actuel ne permet malheureusement plus de percevoir cette harmonie dans toute son acuité ; une bonne restauration devrait lui restituer son éclat.

L'origine du tableau est confirmée par une mention que le même chanoine Hamal, grand collectionneur d'œuvres liégeoises à la fin du XVIII^e siècle, a inscrite au revers du dessin préparatoire aujourd'hui conservé dans les collections du Cabinet des Estampes et des Dessins de Liège (inv. K 171/44 ; ill. 2). Ce croquis à la plume est très fidèle dans la mise en place de la composition ; il s'agit peut-être de l'esquisse de présentation qui a été soumise au client. Hamal y a noté que le tableau appartenait à l'origine à Saint-Paul, mais il précise que, au moment où il rédige sa note (dans les années 1790), il ne s'y trouve plus. Le tableau a sans doute rejoint Viemme dès les premières années du XIX^e siècle. Son sujet et ses dimensions convenaient particulièrement bien à l'autel du XVIII^e siècle auquel il devait être intégré, un autel qui n'est peut-être pas d'origine non plus dans l'église de Viemme.

Le dessin, de format rectangulaire, confirme l'analyse visuelle du tableau : celui-ci a été largement recoupé sur les côtés ainsi que dans les angles supérieurs, car la partie haute a été cintrée. Sur la foi du dessin préparatoire, on peut déduire qu'il a été amputé d'environ 90 cm dans la partie supérieure (en son sommet) et de 25 cm de chaque côté, supprimant plusieurs personnages qui assistaient à la scène (et que l'on retrouve dans le dessin préparatoire). La partie inférieure ne paraît pas avoir été touchée. Le tableau devait avoir des dimensions originelles impressionnantes, à la mesure de la chapelle qu'il ornait : environ 430 centimètres sur 240.

Le tableau ne fut pas sans influence. Un dessin de même sujet de la collection Hamal que ce dernier attribuait au mystérieux Toussaint Deben(ne) (1665-1747), élève présumé de Fisen,

dénote le souvenir que Deben avait conservé de la *Présentation au Temple* alors à Saint-Paul ; il s'agit d'une copie inversée avec variantes.

Le Portement de croix

Nous avons naguère identifié le pendant d'origine du tableau de Viemme à l'église Saint-Remacle à Ocquier. Il était intégré au maître-autel jusqu'au début des années 1950⁷. L'épisode représenté correspond à la huitième station du chemin de croix, celle qui montre Jésus rencontrant les filles de Jérusalem en pleurs. Mais il renvoie aussi à deux autres stations (les quatrième et cinquième) puisqu'on voit la Vierge affectée à droite et Simon de Cyrène soutenant la croix. Le linge que se porte au visage la très belle figure féminine agenouillée au premier plan à droite fait aussi penser à la station de la Véronique

⁷ Huile sur toile, env. 254 x 242 cm. Le tableau est repris comme œuvre anonyme de la fin du XVIII^e siècle dans l'inventaire des églises de l'IRPA (Jean-Jacques BOLLX, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique. Province de Liège. Canton de Huy I*, Bruxelles, 1975, p. 82).

présentant un voile au Christ. C'est en réalité un condensé de la longue marche du Christ vers le Golgotha qui est représenté dans ce tableau. Les couleurs sont plus sobres, c'est la tache vermillon du manteau du Christ qui focalise essentiellement l'attention, ramenant le regard du spectateur sur l'élément principal de la composition.

Ce *Portement de croix* a été sélectionné par la Fondation Roi Baudouin lors de la campagne « Toiles monumentales » de 1990-1991 (ill. 3 ; avant restauration). Le traitement par la firme Salvartès a confirmé notre attribution puisque furent retrouvées à cette occasion la signature du maître et la date de 1718. La toile a également été largement recoupée, mais uniquement dans la partie supérieure. La largeur doit correspondre à la largeur d'origine du retable de Viemme ; le tableau d'Ocquier avait manifestement des dimensions similaires. Un dessin préparatoire du Cabinet des Estampes et des Dessins de Liège (inv. K 181/80 ; ill. 4), à la plume et au lavis, restitue lui aussi la composition dans sa totalité. Il montre que c'est essentiellement le paysage qui a été supprimé. Il porte à son revers la même mention de Hamal que le revers du dessin de la *Présentation au Temple*.

Un autre dessin du même fonds (inv. K 181/79 ; ill. 5) est d'une mise en page tellement proche, mais d'une main moins sûre, qu'on peut se demander s'il ne correspond pas à une première pensée pour le tableau d'Ocquier. À moins qu'il ne s'agisse d'un dessin préparatoire pour un *Portement de croix* peint en 1716 pour les croisiers de Huy⁸.

Le tableau d'Ocquier a malheureusement disparu peu de temps après sa restauration : il a été volé le 15 novembre 1994, avec une copie d'un *Saint Roch intercédant pour la Vierge en faveur des pestiférés* de Bertholet Flémal.

Ce tableau n'est pas resté sans descendance directe. Celui de même sujet que Fisen a

⁸ Un ensemble de dessins de même caractère pourrait en effet renvoyer à une série sur le thème de la Passion (inv. 179/70, 179/71, 181/73, 181/76, 181/77, 181/79) telle que celle que Fisen a peinte entre 1715 et 1717 pour le réfectoire du couvent des croisiers de Huy (voir HELBIG, *op. cit.*, p. 43).



Ill. 4. Englebert Fisen, *Portement de croix*, Liège, Cabinet des Estampes et des Dessins. Cliché de l'auteur.

exécuté en 1722, si l'on en croit son livre de comptes, pour le maître-autel de l'église Saint-Apollinaire à Bolland (Herve) en est une belle déclinaison en très grand format⁹. Preuve que la composition du tableau peint pour Saint-Paul était appréciée.

Dieu le Père et les anges

Selon son livre de raison, Fisen n'a peint qu'un seul autre tableau pour la collégiale Saint-Paul. Celui-ci est ainsi repris, sous l'année 1721¹⁰ :

⁹ *Ibid.*, p. 45. Un très beau lavis préparatoire appartient au Cabinet des Estampes et des Dessins de Liège (inv. K 183/81).

¹⁰ *Ibid.*



Ill. 5. Englebert Fisen, *Portement de croix*, Liège, Cabinet des Estampes et des Dessins. Cliché de l'auteur.

Ill. 6. Englebert Fisen, *Dieu le Père et un ange*, Liège, Cabinet des Estampes et des Dessins. Cliché de l'auteur.



« Pour le trône de Saint Paul, *le Père Éternel et des anges*. » Hamal confirme avoir vu ce tableau posé au-dessus de l'autel majeur, mais son témoignage est suspect¹¹. Un croquis sommaire proche de cette description, conservé lui aussi dans le fonds des dessins de la Ville de Liège (inv. K 195/119 ; ill. 6), en offre peut-être le souvenir. Le tableau aurait donc figuré à la partie supérieure de l'autel qu'ornait la fameuse *Conversion de saint Paul* de Bertholet Flémal subtilisée par les troupes françaises en 1794 et aujourd'hui détenue par le Musée des Augustins à Toulouse¹². Le *Dieu le Père* de Fisen a été donné par la cathédrale à l'église de la Sarte à Huy le 5 décembre 1850, sous réserve d'inaliénabilité¹³. Il ne s'y trouve pourtant plus...

¹¹ HAMAL, *op. cit.*, p. 225. Nous avons remarqué que l'ancien chanoine de Saint-Lambert répertoriait parfois des tableaux de Fisen dans les églises de Liège sur la seule foi du livre de comptes du peintre, dont il avait manifestement pris connaissance.

¹² Sur ce tableau prestigieux entre tous dans la collégiale, voir Pierre-Yves KAIRIS, *Bertholet Flémal et le retable du maître-autel de la collégiale Saint-Paul à Liège*, dans *Bloc-Notes (du Trésor de la cathédrale de Liège)*, t. 27, 2011, p. 1-12 ; *Id.*, *Bertholet Flémal (1614-1675)*, Paris, 2015, p. 150-151 (pour une reproduction de la reconstitution du maître-autel d'origine effectuée en 2010-2011, voir p. 74).

¹³ Selon une lettre de l'administration de la cathédrale à la fabrique de Notre-Dame de la Sarte en date du 5 décembre 1850 qui était en conservée en 1998 dans les archives du Musée d'Art religieux et d'Art mosan à Liège (communication écrite d'Albert Lemeunier en date du 12 octobre 1998).

LE SAINT SUAIRE DE TURIN EN BELGIQUE... À LIÈGE ?

Andrea NICOLOTTI
Université de Turin



Ill. 1. La collégiale de Lirey dans l'Aube, reconstruite en 1897.

Il est peu connu que l'une des plus célèbres reliques du christianisme, le Saint Suaire de Turin, dans ses pérégrinations au Moyen Âge est passé en Belgique. Pour bien comprendre les sources d'information, il faut avant tout quelque peu résumer l'histoire des origines du précieux tissu.

Tout avait commencé autour de 1355 à Lirey, un petit village proche de Troyes. Dans une église collégiale (ill. 1), construite en 1353 par le noble Geoffroy de Charny, porte-oriflamme du roi de France, était apparu, dans ces années, un long tissu qui portait l'image du corps brisé du Christ, avec ses plaies sanglantes.

Selon ce qu'écrivit en 1389 Pierre d'Arcis, évêque de Troyes, la toile avait été obtenue frauduleusement par le doyen des chanoines de la collégiale Robert de Caillac et elle avait été exposée aux fidèles pour en tirer profit en laissant croire qu'elle était l'authentique linge funéraire de Jésus.

La renommée de ce Suaire s'était rapidement répandue, grâce aussi à quelques simulations trompeuses de guérisons miraculeuses survenues lors de son exposition. L'évêque Henri

de Poitiers, prédécesseur de Pierre d'Arcis, avait pris la peine d'enquêter sur ces faits qui s'étaient produits dans une zone soumise à son contrôle épiscopal. Après avoir mené une enquête avec l'aide de théologiens et de conseillers de confiance, Henri avait été en mesure de prouver la fraude orchestrée par le doyen lui-même : le linceul était un simple tissu sur lequel un habile faussaire avait représenté le corps brisé du Christ.

L'artiste lui-même avait été identifié et avait confirmé les soupçons de l'évêque. Le doyen et ses complices, voyant la découverte de leur forfaiture, avaient été contraints de cesser les expositions et de faire disparaître le Suaire de telle sorte que l'évêque ne pouvait l'enlever.

Geoffroy de Charny, fondateur de l'église collégiale, mourut en 1356 à la bataille de Poitiers (ill. 2). Son fils, Geoffroy II, désireux d'être en mesure de reconduire la relique dans l'église, trouva en 1389 un moyen de contourner l'interdiction de l'évêque de Troyes. Cette année-là, il eut l'occasion de rencontrer Pierre de Thury, cardinal et légat apostolique du roi de France. Il lui adressa une pétition au sujet

du Suaire, dont l'exposition continuait à être interdite en vertu de l'interdiction de l'évêque de Troyes.

Geoffroy dit au cardinal que son défunt père « avait placé pieusement dans la collégiale de Lirey une certaine figure ou représentation du Suaire de notre Seigneur Jésus-Christ, qui lui avait été offerte avec générosité » et que, pour diverses raisons, elle avait été déplacée et cachée dans un endroit plus sûr. Geoffroy se garda bien de parler de l'enquête et de l'interdiction des évêques de Troyes et demanda simplement l'autorisation de pouvoir placer l'objet dans la collégiale. Le cardinal, ignorant ce qui était passé précédemment, signa une autorisation à l'attention de Geoffroy et du doyen de la collégiale. Ceux-ci pouvaient désormais ainsi ramener le linceul dans l'église : les expositions recommencèrent immédiatement.

Pour la deuxième fois, l'évêque de Troyes, Pierre d'Arcis, formula une nouvelle interdiction sous peine d'excommunication. Le doyen des chanoines, Nicole Martin, refusa d'obéir et continua les expositions, en faisant appel au pape ; Geoffroy fit de même. En 1389, le pape, Clément VII, alias Robert de Genève, était en Avignon. Il décida de prendre parti pour les chanoines et rendit nulle l'excommunication de Pierre d'Arcis. Tout cela est connu par une lettre du pape à Geoffroy II de Charny, en date du 28 juillet 1389¹.

Le roi de France et le Parlement de Paris furent sollicités par l'évêque. Celui-ci accusait les chanoines de la collégiale de Lirey d'exposer « un tissu artefact en semblance, simulacre

¹ U. CHEVALIER, *Autour des origines du suaire de Lirey, avec documents inédits*, Paris, 1903, doc. H, p. 31-33. Toutes les traductions de texte du latin vers le français sont de l'auteur. À ce sujet, on verra également M.A. ARNOULD, « Sur le séjour du Saint-Suaire en Hainaut au XV^e siècle », *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 68, 1974, p. 192-194 ; G. MONCHAMP, « Liège et Rome à propos de l'authenticité du Saint-Suaire de Turin », *Leodium*, t. 2, 1903, p. 6-12 ; A. NICOLOTTI, *Sindone. Storia e leggenda di una reliquia controversa*, Turin, 2015.



Ill. 2. Maître de Giac, *Geoffroy I de Charny et Édouard III d'Angleterre à la Bataille de Poitiers*, miniature, premier quart du XV^e siècle. Paris, Bibliothèque nationale de France, ms Français 2662, folio 172v.

et représentation du Saint Suaire dans lequel a été enveloppé le précieux corps de notre Seigneur Jésus-Christ », de telle sorte que « chaque jour les habitants de Champagne et des régions voisines affluaient à l'église pour adorer ce tissu, sans crainte de commettre d'idolâtries » (ill. 3). Le Suaire était montré « avec les torches allumées et des prêtres revêtus de parements, comme s'il s'agissait du vrai Suaire du Christ », ce qui est « une tromperie et une irrévérence envers la Sainte Mère l'Église et la foi orthodoxe² ». C'est dans un long mémoire que l'évêque mit par

² U. CHEVALIER, *Étude critique sur l'origine du St. Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, Paris, 1900, doc. A, p. 1-II.

écrit les chefs d'accusation, qu'il envoya au pape, révélant la supercherie de Geoffroy, qui par tromperie avait obtenu l'indult du cardinal³.

L'affaire prit fin lorsque le pape Clément VII décida d'accorder aux chanoines le droit de montrer la relique, dans une bulle de 1390. Toutefois, l'autorisation fut concédée à une condition : celui qui déciderait de montrer le Suaire, à un moment de forte affluence, devait avertir le public « à haute et intelligible voix, toute fraude cessant, qu'on ne montre pas ladite figure ou représentation comme le vrai Suaire de notre Seigneur Jésus-Christ, mais comme figure ou représentation du Suaire qu'on dit avoir été celui de notre Seigneur Jésus-Christ⁴ ». Ainsi Clément VII contentait les deux parties, autorisant d'un côté les ostensions, mais ordonnant de l'autre aux chanoines de ne pas déclarer publiquement l'authenticité de la relique.

À la mort de Geoffroy II de Charny, Marguerite, sa fille et donc petite-fille de Geoffroy I^{er}, le fondateur de la collégiale, hérita de la seigneurie de Lirey. Marguerite avait épousé Humbert de Villersexel, comte de La Roche-en-Montagne. En 1418, en plein milieu de la Guerre de Cent Ans, la Champagne était ravagée par la guerre civile. Cette année-là, les chanoines de Lirey, craignant pour la sécurité de leurs trésors, décidèrent de confier le Suaire à la garde de Marguerite et du comte Humbert. Un document nous apprend que le 6 juillet 1418, il fut convenu de cacher la relique dans le château de Montigny-Montfort (Côte-d'Or) pour la protéger des raids, et de la rendre aux chanoines quand la paix reviendrait.

Humbert de Villersexel mourut le 22 août 1438 sans héritier mâle. Le Suaire resta propriété de sa veuve Marguerite qui, contre la promesse faite précédemment, refusa de remettre le Suaire aux chanoines de Lirey. En 1443, les chanoines la réclamèrent

devant le Parlement de Dole, exhibant la lettre signée par Humbert en 1418, et mentionnant la promesse de restitution. Marguerite exigea et obtint une prolongation de trois ans, avec le paiement d'une redevance annuelle de 12 francs à utiliser pour les réparations de l'église et diverses aumônes afin de compenser le préjudice que l'absence du Suaire avait causé à l'église.

Mais, le 8 mai 1446, une fois le délai expiré, le Suaire ne fut pas rendu aux chanoines. Ceux-ci réitérèrent leur demande devant les autorités de Besançon et Marguerite demanda une nouvelle prolongation. Un nouvel accord intervint : le Suaire resterait pendant deux ans aux mains de la comtesse, puis serait rendu aux chanoines, le 28 octobre 1449 ; pendant ce temps, Marguerite verserait davantage d'argent à la collégiale.

Que fit Marguerite avec le Suaire ? Elle le transporta de ville en ville, l'exposant publiquement, afin de collecter beaucoup d'offrandes. C'est ainsi que le précieux textile arriva dans les Pays-Bas bourguignons : on sait qu'il fit un arrêt à Chimay et à Mons en Hainaut.

La présentation du Suaire à Chimay est décrite par le chroniqueur Corneille de Zantfliet. Né vers la fin du XIV^e siècle dans la ville



Ill. 3. Enseigne de pèlerinage en plomb représentant le Suaire et provenant de Lirey (vers 1355-1410). Paris, Musée National du Moyen Âge, CL 4752.

³ *Ibid.*, doc. G, p. VII-XII.

⁴ CHEVALIER, *Autour des origines*, op. cit., doc. J, p. 33-36.

de Zélande dont il prit le nom, il fut religieux à l'abbaye de Saint-Jacques de Liège, puis doyen à Stavelot ; il mourut vers 1461. On lui doit une vaste chronique depuis la création du monde, qui offre quelque intérêt pour son époque. Le passage qui nous intéresse rapporte ceci :

« En l'année de l'Incarnation du Seigneur 1449, une certaine noble dame du territoire de Troyes arriva dans une ville du Hainaut, nommée Chimay, portant avec elle un linge sur lequel avait été peinte, avec un admirable artifice, la forme du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec tous les linéaments de chacun de ses membres. Les pieds, les mains et le côté du Christ semblaient teints d'une rougeur sanglante, comme de plaies et stigmates récentes. Pour accroître la dévotion du peuple, et en vue d'en obtenir davantage de profits, quelques-uns affirmaient que ce linge était le Suaire dans lequel avait été enveloppé le précieux corps de Notre-Seigneur, tandis qu'il avait été déposé dans le sépulcre par Nicodème et Joseph d'Arimatee, et autres choses de ce genre. Comme cela paraissait vraisemblable, il se produisit là une grande affluence de personnes des deux sexes venant des provinces voisines. Enfin, étant donné que le bruit se répandit, par les bouches de beaucoup de personnes, et avec diverses interprétations, le seigneur Jean de Heinsberg, vénérable évêque de Liège, diocèse dans lequel se trouvait la susdite ville, voulant se renseigner avec certitude sur le fait et n'admettant pas que les fidèles sous sa juridiction demeuraient plus longtemps dans la crédulité sur ce sujet, mandata en conséquence deux distingués professeurs des saintes Écritures, à savoir le seigneur abbé d'Aulne de l'Ordre cistercien et maître Henri Bakel, chanoine de Liège ; en menant l'enquête diligente et l'investigation approfondie qui leur avaient été confiées, ils demandèrent donc à la noble dame et à ses compagnons, par l'autorité du seigneur de Liège, d'ex-

hiber les papiers et les bulles, s'ils en avaient, en vertu desquelles ils osaient montrer cette image ou linge, et qui certifiait la vérité de ce qu'ils disaient. Mise en demeure et ne pouvant décliner, la dame leur montra trois bulles accordées à ses ancêtres par Clément VII, à ce moment-là demeurant en Avignon, et par Pierre de Lune, à ce moment-là cardinal et légat du Siège Apostolique, dans lesquelles il était écrit explicitement que ledit linge n'était pas le vrai Suaire de Jésus-Christ, mais seulement sa représentation ou figure. Et j'ai eu le soin de reproduire ici une des trois bulles, mot pour mot, pour prouver la vérité du fait⁵ ».

Le récit est très précis. Nous savons, même s'il n'est pas nommé, que l'abbé d'Aulne était à l'époque Jean de Bruxelles, docteur en théologie de la faculté de Paris, successivement abbé de la Crete au diocèse de Langres, de Tulley, puis de Bellevaux au diocèse de Besançon, enfin élu abbé d'Aulne en 1440 jusqu'à sa mort le 31 mars 1452⁶. Le second commissaire, le maître Henri Backel, aussi connu comme Henri de Diest, était lui aussi docteur en théologie, et fut chanoine de Saint-Lambert de Liège de 1438 au 3 septembre 1451, date de son décès⁷.

L'enquête sur le Suaire est réalisée selon les normes canoniques. Le IV^e concile du Latran

⁵ *Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio*, éd. Dom E. MARTÈNE, Dom U. DURAND, t. 5, Paris, 1729, col. 462. Sur cette chronique et son auteur, on verra en priorité S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Âge. Étude critique*, Bruxelles, 1903, p. 604-619 ; *Manuscrits datés conservés en Belgique*, éd. F. MASAI, M. WITTEK, t. 2, Bruxelles-Gand, 1972, n^{os} 167, p. 40-41 ; n^o 181, p. 46-47 ; t. 4, 1981, n^o 579, p. 83-84 ; *Monasticon belge*, t. 2, *Province de Liège*, Bruges-Liège, 1955, p. 22-23 ; ainsi que les études d'A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, 1998 ; S. VANDERPUTTEN, *Sociale perceptie en maatschappelijke positionering in de middeleeuwse monastieke historiografie (8^{ste}-15^{de} eeuw)*, Bruxelles, 2001, qui utilisent abondamment Zantfliet et dissertent sur sa façon d'écrire l'histoire.

⁶ G. BOULMONT, *Les fastes de l'abbaye d'Aulne « la riche » de l'ordre de Cîteaux*, Gand-Namur, 1907, p. 113 ; Dom U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. 1, Maredsous, 1890-1897, p. 337 ; E. VAN ARENBERGH, Art. « Jean de Bruxelles », *Biographie nationale*, t. 10, 1888-1889, col. 368-271.

⁷ J.H.L. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 2, Bruxelles, 1871, p. 238.

de 1215, dans son canon 62, avait établi la défense de montrer les anciennes reliques hors de leurs châsses et de les vendre, et également d'exposer à l'adoration des fidèles celles que l'on découvrait, sans l'approbation du pape. Il fut aussi défendu de recevoir les quêteurs, à moins qu'ils ne fussent munis de lettres du pape ou de l'évêque diocésain. Pour ces raisons, les deux commissaires demandèrent à Marguerite de montrer « les papiers et les bulles » si elle en avait ; et elle leur montra trois documents accordés à ses ancêtres par Clément VII et par Pierre de Lune, cardinal et légat.

Il ne fait aucun doute que la comtesse se référa aux deux documents délivrés par Clément VII, respectivement en 1389 et en 1390, dont nous avons déjà parlé. Le dernier texte est probablement l'indult du cardinal Pierre de Thury obtenu par Geoffroy II en 1389. Corneille confond le cardinal Pierre de Thury avec le cardinal Pedro Martínez de Luna, le futur Benoît XIII d'Avignon, les deux personnages ayant été légats du pape.

Nous savons que Corneille était parfaitement informé de ce qui était arrivé à Chimay. Il recopie le texte intégral d'un des documents que Marguerite avait montré aux commissaires, c'est à dire la bulle pontificale du 28 juillet 1389. Les trois documents obtenus par les deux commissaires démontrent enfin que le linceul a toujours été officiellement considéré comme une image ou une représentation du Suaire de Jésus, et non pas comme la véritable relique.

Nous ne savons pas exactement quand, en 1449, ces événements prirent place, mais le 6 juillet, Marguerite était à Mons, emportant toujours avec elle le Suaire. On découvre dans un compte de la cité hennuyère que les échevins lui firent don d'une certaine quantité de vins blanc et rouge. Le texte rapporte :

« À madamme de la Roche, venue en le dicte ville de Mons le vi^e jour de julliet, laquelle avoit en garde comme on disoit le saint Suaire de notre Seigneur, fu fait present, a command desdis eschievins, de viii los de vin de Franche blancq

et vremeis, à iiiii sols le lot : montent xxxii sols⁸ ».

Bien que la source ne le dise pas, on peut imaginer que Marguerite exposa le Suaire dans la ville de Mons. Nous ne pouvons pas savoir si en juillet elle était déjà passée par Chimay, ou si elle s'y rendit après. En tout cas, elle n'avait pas à craindre l'interdiction de l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg (r. 1419-1455)⁹, parce que Mons était sous la juridiction d'un autre évêque, celui de Cambrai, en l'occurrence, à cette époque, le fils bâtard du duc Jean sans Peur, Jean de Bourgogne (r. 1439-1479), personnage bien plus terrestre que spirituel, et donc moins concerné par des affaires comme celle du Suaire de Marguerite¹⁰.

Comment finit l'aventure de Marguerite ? Le 6 novembre 1449, le doyen et trois chanoines de Lirey introduisirent un recours devant le prévôt de Troyes pour obtenir le retour de la relique. Encore une fois, on trouva un accord pour une prolongation de trois ans, en échange du paiement désormais habituel d'une rente chapitre, qui expira le 28 octobre 1452. Pour la quatrième fois, Marguerite ne tint pas sa promesse de restitution.

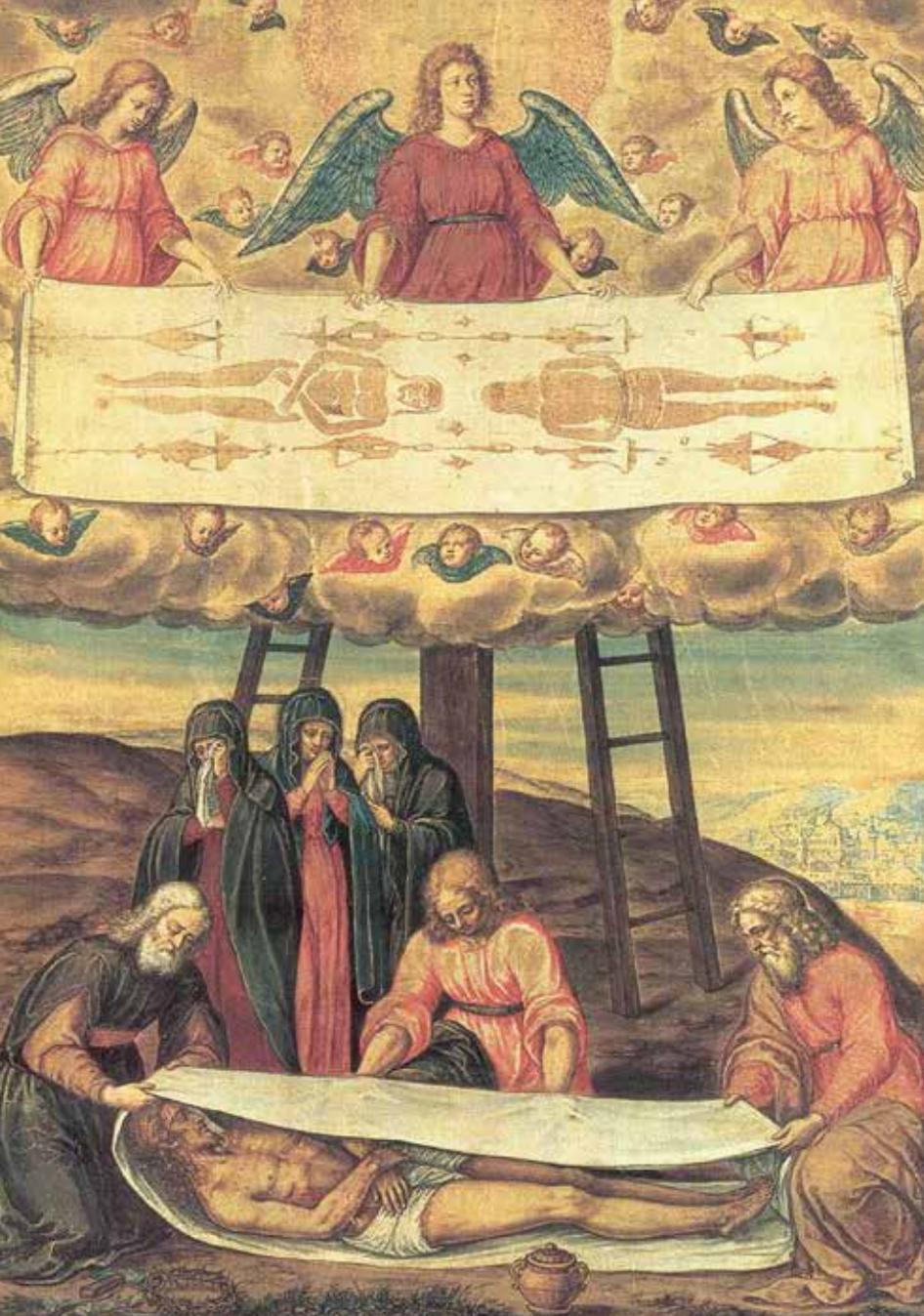
Justice ne fut pas rendue. En mars 1453, Marguerite était à Genève, à la cour du duc Louis de Savoie. Plutôt que d'obéir à la cour, elle décida de vendre le Suaire au duc, illégalement, en échange d'argent. Pour cela, elle fut condamnée par le tribunal et excommuniée pour avoir refusé de rendre la relique et de payer la somme promise. Elle mourut excommuniée.

À ce moment, le Suaire devint la relique personnelle du duc de Savoie. Transporté à

⁸ MONS, Archives de l'État, *Compte de la massarderie de Mons*, années 1448-1449, fol. 24r.

⁹ Sur le personnage, voir en priorité la contribution la plus récente A. MARCHANDISSE, « Jean de Heinsberg (1419-1455) ou le dilemme d'un prince-évêque de Liège écartelé par des options politiques antagonistes », *Publications du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV^e-XV^e siècles)*, t. 38, 1998, p. 69-87.

¹⁰ Voir à propos de ce personnage, l'article récent de M. MAILLARD-LUYPAERT, « Jean de Bourgogne, bâtard de Jean sans Peur, évêque de Cambrai de 1439 à 1480 », *La bâtardise et l'exercice du pouvoir en Europe du XIII^e au début du XV^e siècle*, éd. É. BOUSMAR, A. MARCHANDISSE, C. MASSON, B. SCHNERB, Villeneuve d'Ascq, 2015, p. 11-52.

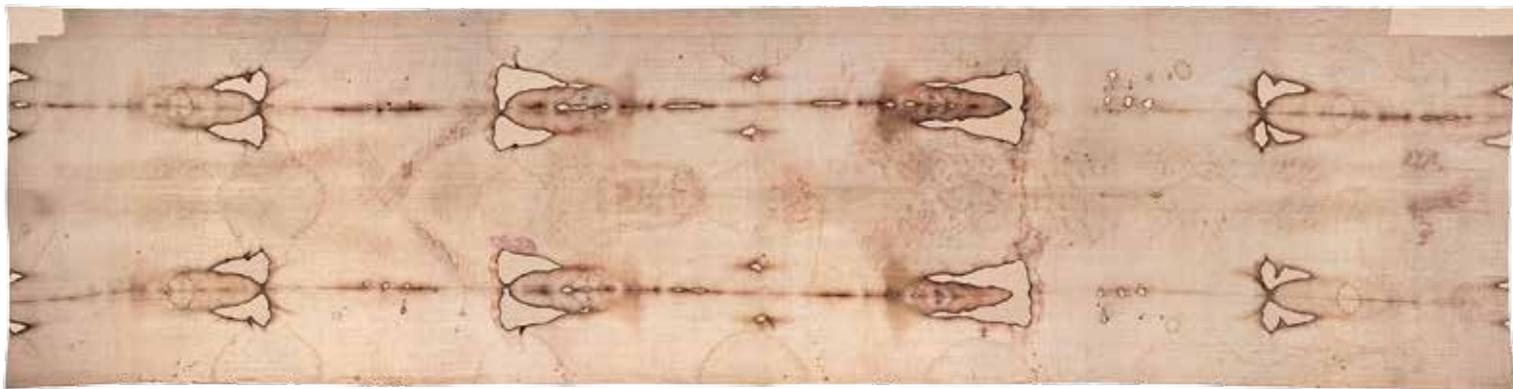


Ill. 4. Giovanni Battista della Rovere, *La descente de croix*, miniature, vers 1625-1630. Turin, Pinacoteca sabauda.

Chambéry, il restera dans la Sainte-Chapelle du château jusqu'en 1578, moment où il fut déplacé à Turin, où il se trouve encore aujourd'hui (ill. 4 et 5). Un silence intéressé plane depuis plusieurs siècles sur Lirey et le vol commis par Marguerite. Les historiens fidèles à la Maison de Savoie ont préféré ne pas raconter cette histoire inconvenante. Jusqu'au début du xx^e siècle, lorsque le chanoine français Ulysse Chevalier publia plusieurs documents qui permirent de reconstituer la vraie histoire du Saint Suaire. Pour cette publication, il fut dénoncé au Saint-Office par l'archevêque de Turin¹¹ : le métier d'historien n'est pas facile !

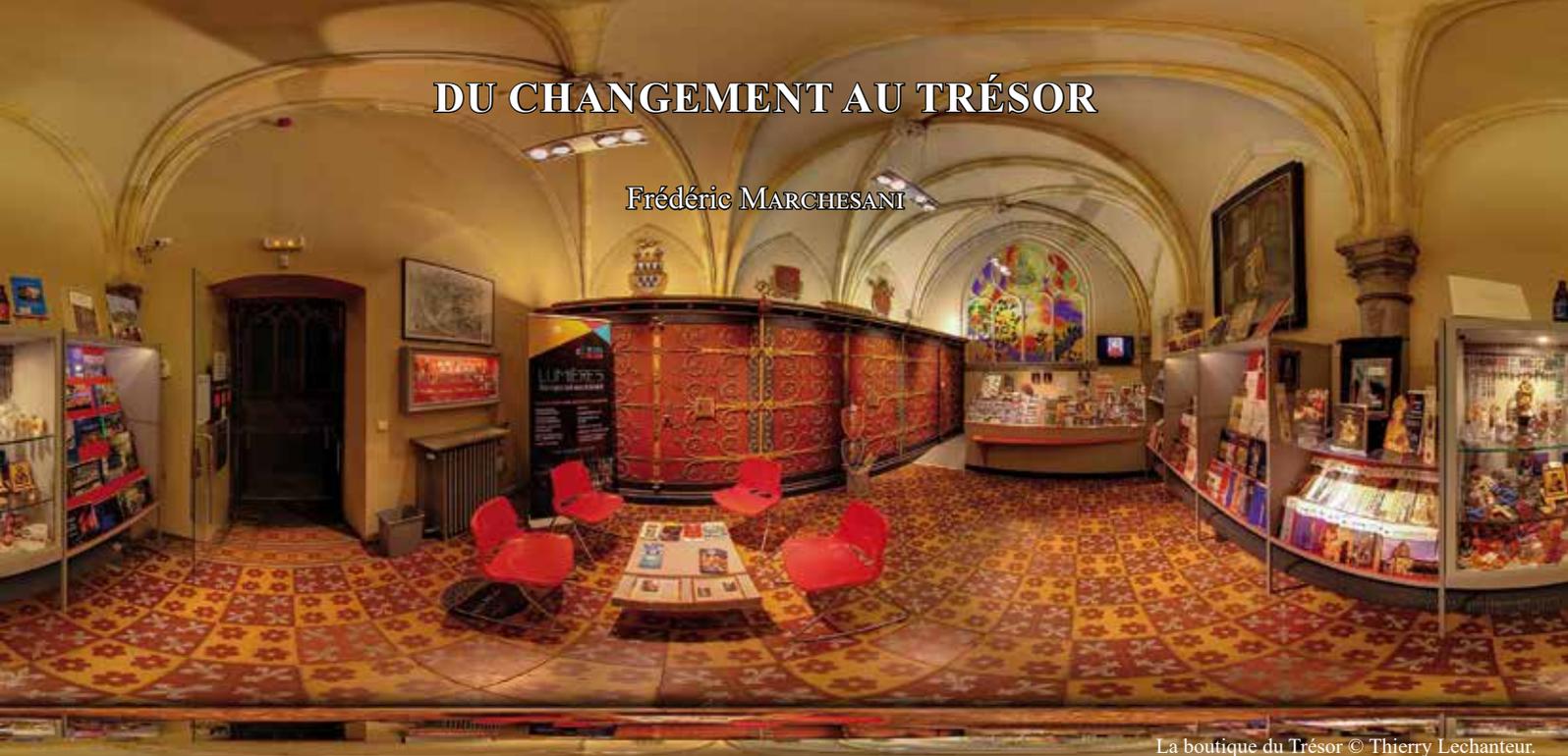
¹¹ Nous avons publié les documents du procès qu'Ulysse Chevalier eut à endurer à Rome au début du xx^e siècle : A. NICOLOTTI, *Il processo negato. Un inedito parere della Santa Sede sull'autenticità della Sindone*, Rome, 2015. Une commission d'experts établie par le Saint-Siège a considéré le cas du Saint Suaire de Turin et a déclaré qu'il n'est pas une relique authentique. Cependant, par respect pour l'archevêque de Turin et le roi d'Italie, propriétaire de la relique, il a été imposé au chanoine Chevalier de garder le silence sur la question.

Ill. 5. Le saint suaire de Turin.



DU CHANGEMENT AU TRÉSOR

Frédéric MARCHESANI



La boutique du Trésor © Thierry Lechanteur.

L'ouverture au public de la salle des expositions temporaires et de l'Espace Bourgogne a été l'occasion, pour toute l'équipe du Trésor, de mener une réflexion en profondeur quant au développement du formidable outil qui est désormais le nôtre. La coordination générale des équipes a été organisée par Georges Goosse ces dernières semaines. Plusieurs changements d'envergure ont été mis en place le 1^{er} juillet 2016.

Un premier changement d'importance est concrétisé par le renforcement du partenariat historique entre le Trésor et l'Archéoforum. Depuis le 1^{er} juillet, les tickets vendus dans chaque musée sont valables dans le second : deux musées pour le prix d'un seul ! Tous les visiteurs du Trésor peuvent ainsi visiter l'Archéoforum, sans payer une seconde entrée, et inversement. Ce ticket est valable une semaine. Nous avons dès lors aligné nos tarifs sur ceux de l'Archéoforum. Le prix d'entrée est de 6 € pour les individuels, 5 € pour les seniors et les étudiants. Un tarif réservé aux familles est également créé : une famille de cinq personnes maximum (dont deux adultes maximum) entre pour 13 € ! Les groupes scolaires sont particulièrement privilégiés dès la prochaine rentrée des classes : la visite du Trésor, animation pédagogique comprise, est de 3 € par enfant. Pour les groupes adultes, les tarifs sont eux aussi rendus plus facilement compréhensibles. Pour les groupes de minimum 10 personnes, l'entrée est de 3 € par personne en visite libre et de 6 € par personne

pour les visites guidées. Enfin, tout comme à l'Archéoforum, l'entrée est gratuite pour les moins de six ans.

La boutique du Trésor évolue à nouveau depuis quelques mois déjà. Outre votre trimestriel et une série d'articles liés au Trésor (cartes postales, magnets...), l'offre proposée aux visiteurs comme aux Liégeois s'est progressivement étoffée. Vous y trouverez plusieurs publications de l'Institut du Patrimoine wallon consacrées au patrimoine liégeois. Nous avons également relancé un partenariat avec la librairie Pax. Pour les plus jeunes, la vente de petites épées fonctionne très bien. Les « produits dérivés » du Trésor y sont aussi un peu plus présents. Cet été, vous retrouverez à la vente un nouveau brassin de nos deux bières, la Saint-Lambert et la Téméraire, mais également un crémant de Bourgogne, cuvée spéciale « Charles le Téméraire », que certains d'entre vous ont pu découvrir en primeur lors du vernissage du 16 juin dernier. Grande nouveauté également, vous pouvez effectuer vos achats grâce aux moyens de paiement électroniques depuis le 1^{er} juin, jour de la mise en fonction d'un terminal Bancontact.

Tous ces changements se retrouvent sur notre site internet qui, lui aussi, a fait peau neuve ce 1^{er} juillet grâce au beau travail de Thierry Lechanteur. Plus simple d'utilisation, plus dynamique, plus moderne, il se veut le reflet du nouveau Trésor !

OUVERTURE DE LA SALLE D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES ET DE L'ESPACE BOURGOGNE

Philippe GEORGE
Conservateur



© Thierry Lechanteur.

Le 16 juin 2016 fut un jour important pour le Trésor avec l'ouverture de sa salle d'expositions temporaires et de son « Espace Bourgogne » dédié au reliquaire dit de Charles le Téméraire.

De nombreuses adaptations sont en effet en cours depuis plusieurs mois et la scénographie du Trésor évolue peu à peu vers une redistribution complète des collections qui s'achèvera finalement en juin 2017, date de l'ouverture de la grande salle de l'aile est, dont les travaux sont achevés et qui doit être affectée.

Michel Gaudillère, artiste beaunois, expose jusqu'au 2 octobre une rétrospective de son œuvre sous le titre « Abstraction... émotion ».

Ne manquez pas l'immense podium vitrine d'une septantaine d'orfèvres les plus prestigieuses aux poinçons de Liège et le nouveau « pôle muséal Bertholet Flémal », du nom de ce peintre-chanoine de Saint-Paul († 1675), chef de file de la peinture

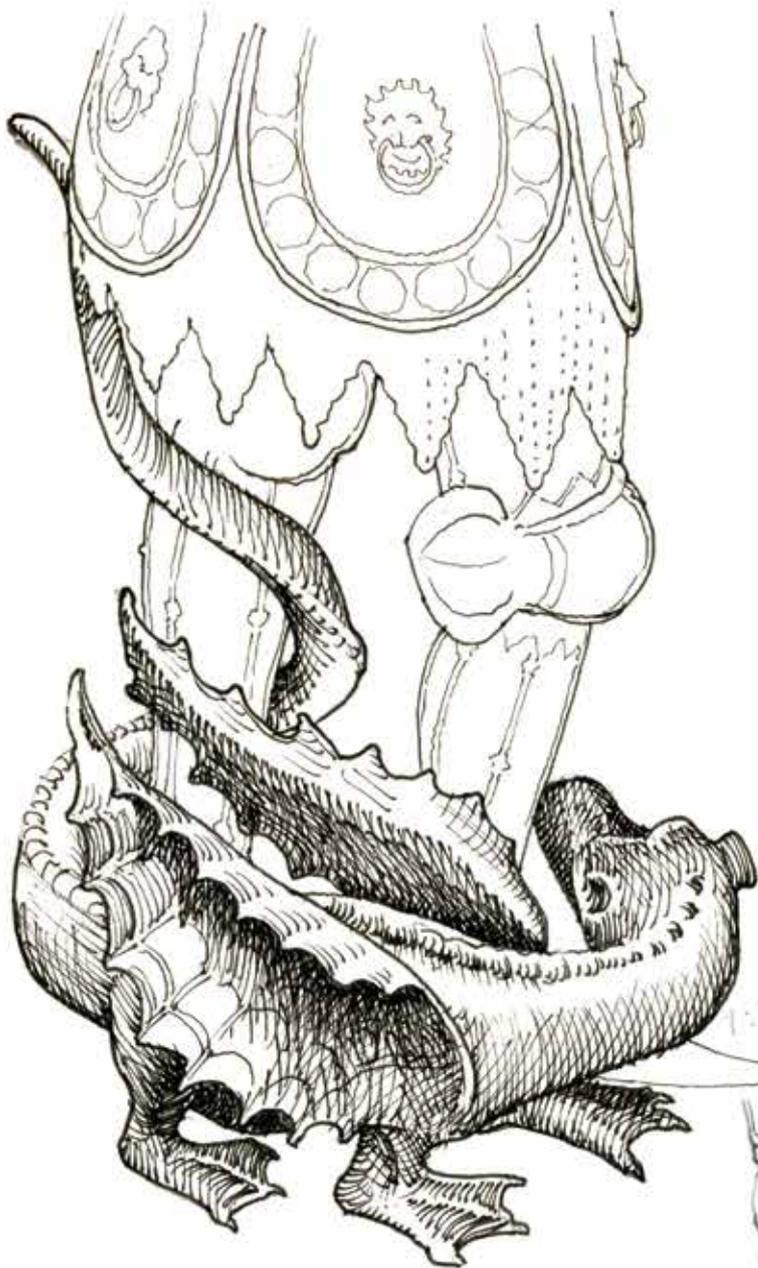
liégeoise du XVII^e siècle, peintre au service de Louis XIV.

Le Trésor est toujours resté ouvert et le restera pendant ces réaménagements, sans nullement troubler la visite, en exposant toujours les œuvres majeures, et en attirant l'attention sur de nouvelles œuvres d'art venues enrichir les collections.

Bienvenue au Trésor !



© Thierry Lechanteur.



Le Lay
de l'Empereur

TRÉSOR de la CATHÉDRALE
14.04.2016.
au RELIQUAIRE
de CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.



À Liège, la cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert fut démolie à la Révolution.

Les œuvres sauvegardées, ainsi que celles d'églises disparues dans le diocèse de Liège, sont présentées dans les bâtiments du cloître de l'actuelle cathédrale Saint-Paul : orfèvreries, textiles, sculptures, peintures, gravures...

La scénographie illustre les contextes dans lesquels ces œuvres ont été réalisées et retrace l'histoire de l'ancienne principauté épiscopale de Liège.



TRÉSOR
DE LIÈGE